

Stuttgart, september 2024

Informations concernant le règlement européen sur la déforestation (EUDR)

Le 9 juin 2023, le règlement (UE) 2023/1115, connu sous le nom de EUDR, a été publié afin de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Ce règlement entrera en vigueur le 30 décembre 2024.

Une période transitoire est prévue pour le bois transformé en 2025 mais récolté en 2024.

Toutes les entreprises commercialisant des produits mentionnés dans l'EUDR devront garantir que ces produits:

- a. sont exempts de déforestation,
- b. sont conformes aux lois en vigueur dans le pays de production et
- c. font l'objet d'une déclaration de diligence raisonnée.

Tous nos fournisseurs s'engagent à respecter le règlement européen sur la déforestation (EUDR).

La mise en place des systèmes de collecte de données et de transfert d'informations vers la plateforme TRACES de l'UE est actuellement en cours chez chacun d'entre eux.

Nous restons en contact permanent avec nos fournisseurs et communiquerons toute nouvelle information sur ce sujet en temps utile.